

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Annie GUILLEMOT, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT, Mmes Alexandra HUGO, Catherine PAILLARD, Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Gérald FRANÇOIS (*pouvoir à M. Pascal MARCHAL*), Etienne CREMEL (*pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), MM. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Thibault VALOIS, Mme Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*pouvoir à M. François GENAY*), Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain VINCENT*), Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Mme Marie-Françoise MEYER (*remplacée par M. Claude CHATON*).

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gérard FRANÇOIS, Ghislain GALLAND, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL, René KRYZS.

RAPPORTEUR : M. Hervé BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 4 JUILLET 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-132 : Economie - Cession de la parcelle cadastrée section AE sous le numéro 354 sise rue des Cités Cécile à Lunéville

L'Assemblée est informée que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est propriétaire de la parcelle cadastrée section AE sous le numéro 354, d'une contenance de 41 m², sise rue des Cités Cécile à Lunéville.

L'association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah (ALCTJ) souhaite se porter acquéreur de ce délaissé de voirie afin d'installer une clôture à la limite future de sa propriété en harmonie avec les actuels revêtements de sols.

Il est rappelé que l'ALCTJ a implanté sa salle du Royaume 8 rue des Cités Cécile à Lunéville en 2017.

Compte tenu des caractéristiques de la parcelle, la valeur vénale de celle-ci est estimée par la Direction Générale des Finances Publiques à 1 €, hors droits et taxes.

L'ALCTJ souhaite acquérir le terrain au prix de 500 € (cinq cents euros), honoraires du notaire en sus, à la charge de l'acquéreur. Cette somme sera réglée à la signature de l'acte.

Il est proposé au Conseil d'approuver la cession de la parcelle à l'ALCTJ au tarif proposé ci-dessus, soit 500 €.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à vendre à l'association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah le terrain nu situé sur la parcelle cadastrée section AE sous le numéro 354, d'une contenance de 41 m², au prix de 500 € (cinq cents euros) hors droits et taxes ;
- Autorise le Président à faire établir tous documents nécessaires ;
- Autorise le Président à signer l'acte notarié de cession relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Baccarat, le 27 juin 2019

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190627-2019-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019